

**19^{ÈME} RÉUNION DES PARTIES DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN
DU CONGO (PFBC)**

**DISCOURS DE SEM JULES DORET NDONGO,
MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,
PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC**

**CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 19^{ÈME} REUNION
DU PFBC**

LIBREVILLE, LE 08 JUILLET 2022

Monsieur le Président de la Commission de la CEEAC ;
Mesdames et Messieurs les Ministres des pays membres
de la COMIFAC ;
Monsieur le facilitateur du PFBC ;
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
Mesdames et messieurs les partenaires techniques et
financiers ;
Mesdames et messieurs les Représentants des
organisations non gouvernementales et de la société
civile ;
Distingués invites ;
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un insigne honneur, de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, à l'occasion de la cérémonie solennelle d'ouverture de la 19^{ème} réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) dans cette belle cité de Libreville, capitale politique de la République Gabonaise.

Permettez-moi tout d'abord au nom de mes pairs Ministres des Forêts et/ou de l'Environnement des pays de l'espace COMIFAC, de remercier très respectueusement et tout particulièrement le **Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur ALI BONGO ONDIMBA** qui a bien voulu autoriser la tenue de ces assises ici à Libreville.

Permettez ensuite, de remercier les personnalités des pays donateurs ici présentes, ainsi que les représentants des partenaires au développement. Votre présence parmi nous témoigne à suffisance, de votre engagement à travailler en synergie pour la sauvegarde des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

Qu'il me soit également permis d'exprimer une fois de plus au nom de mes pairs, mes sincères remerciements à la République Fédérale d'Allemagne pour sa contribution à de cette phase de Facilitation qui s'achève bientôt ; elle, qui a su braver certaines difficultés dans la mise en œuvre de sa feuille de route.

Enfin, à vous tous ici présents, je tiens à exprimer ma gratitude, pour avoir accepté de sacrifier votre précieux temps pour participer aux travaux de cette 19ème réunion.

Distingués invites

Mesdames et messieurs

L'objectif principal de ces assises vise, d'une part, à poursuivre les réflexions sur la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale pour un financement équitable, et d'autre part, à clarifier la Déclaration conjointe des bailleurs du bassin du Congo lors de la cop26 : un « fair deal » conduisant vers un développement durable pour le bassin du Congo, leurs peuples, leurs forêts et leurs biodiversités.

Vous vous souvenez certainement, que depuis la Déclaration de Yaoundé en 1999 formulée par les Chefs d'Etats présents au premier Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique centrale sur les forêts, les pays signataires se sont engagés, avec l'appui des partenaires au développement réunis au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), dans un processus de conservation, de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers et de développement communautaire.

Ils ont adopté et mis en œuvre des politiques et législations forestières traduites en termes opérationnels dans le plan de convergence révisé de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Depuis octobre 2007, la Conférence des Chefs d'Etats de la CEEAC a accordé à la COMIFAC le statut d'Institution spécialisée de la CEEAC.

Quant au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, il est créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet mondial de Johannesburg sur le Développement durable, à l'initiative des Etats-Unis et de l'Afrique du sud. Il regroupe actuellement plus d'une centaine de membres représentant les pays du monde (dont les onze pays de l'espace COMIFAC), une dizaine de partenaires techniques et financiers bilatéraux, des organisations internationales et non-gouvernementales, les représentants du secteur privé et les organismes de recherche.

Il s'agit donc d'un ensemble de partenaires étatiques, interétatiques et non gouvernementaux, associatifs ou privés, qui constituent un exemple remarquable de coopération autour de la problématique de la conservation et de la gestion forestière durable en Afrique centrale.

Ce partenariat est basé sur le dialogue et l'échange d'informations. Aussi, les partenaires du PFBC se sont-ils accordés pour harmoniser leurs appuis à la mise en œuvre efficace du plan de convergence de la COMIFAC.

Distingués invités

Mesdames et messieurs

Je voudrai particulièrement porter une appréciation positive aux actions de la Facilitation de la République Fédérale d'Allemagne pour son engagement à redynamiser le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, à travers :

- l'animation de la réforme réussie du cadre de gouvernance du PFBC avec des collèges des parties, et le Conseil Directeur du PFBC comme organe permanent de dialogue et d'orientation sur les grands enjeux des écosystèmes forestiers du bassin du Congo ;
- l'harmonisation de la feuille de route du président en exercice de la COMIFAC et celle de la facilitation Allemande ;
- le contact permanent tant avec la CEEAC, la COMIFAC, les Etats ainsi que les partenaires techniques et financiers qui demeure un défi à poursuivre.
- le souci de la visibilité du bassin du Congo via la COMIFAC, au niveau des divers fora internationaux a aussi été un des points majeurs retenu tout au long de la Facilitation ;
- l'adoption de la Déclaration des pays membres de la COMIFAC et leur périphérie ainsi que le « fair deal » ;
- la mobilisation des pays donateurs positionnés pour une allocation financière de 1,5 milliards de dollars, soit 983 milliards de FCFA en faveur des forêts d'Afrique centrale ;
- la facilitation allemande a assisté la transition entre le précédent leadership du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

avec la nouvelle équipe qui a pris le relais au mois de juin 2021.

Ces efforts et investissements observés dans l'appui à une COMIFAC que nous voulons tous dynamique et active sont louables. J'ose espérer que cette démarche servira de référence à la prochaine Facilitation qui bénéficie d'ores et déjà de notre confiance.

Distingués invités

Mesdames et messieurs

Malgré ces réalisations de la facilitation Allemande, plusieurs contraintes freinent encore la gestion durable de nos écosystèmes forestiers dans la sous-région. Pour cela, la tribune offerte par cette cérémonie nous permet de partager quelques grandes questions que nous nous posons, notamment :

- comment harmoniser les différentes politiques sectorielles face à la question foncière ?
- comment faire bénéficier les communautés locales des services environnementaux, issus de la conservation des forêts ?
- comment enfin, concilier et préserver les exigences du développement durable à celles de la protection de nos forêts ?

Pour ce qui est de mon pays, beaucoup d'initiatives et actions ont été prises ou réalisées. A titre d'exemples :

- le Cameroun a rejoint l'initiative du bassin du Congo dans l'utilisation de l'imagerie satellite pour lutter contre la déforestation et l'émission des gaz à effet de serre, renforçant ainsi les efforts mis en place pour combattre

l'exploitation illégale des forêts et le changement climatique ;

- Etabli un lien direct entre les axes prioritaires d'intervention du plan de convergence avec les programmes nationaux existant dans les ministères en charge des Forêts et de la Faune d'une part, et avec ceux chargés de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable d'autre part ;
- la prise en compte des activités de la coordination nationale COMIFAC dans la planification et la budgétisation est effective ;
- la révision de la loi forestière pour y intégrer des nouvelles dispositions plus bénéfiques aux peuples autochtones et aux groupes sociaux vulnérables ;
- l'adoption des textes réglementaires fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines de nos forêts ;
- le renforcement de la gouvernance forestière, à travers la mise en place d'un système informatisé de gestion de l'information forestière (sigif2), qui a permis de migrer de la traçabilité documentaire à la traçabilité informatique capable de suivre la trace de tout bois produit et transformé au Cameroun ou en transit sur le territoire camerounais (bois CEMAC), depuis l'abattage en forêt jusqu'au port d'embarquement, grâce au système de "codes à barres";
- la modernisation des outils d'aménagement forestier, à travers l'élaboration des directives d'inventaire d'exploitation intégrant le géo référencement des tiges, pour améliorer la qualité des inventaires d'exploitation, estimer le potentiel

- réal des bois exploitables, et faciliter la traçabilité des bois sur l'ensemble du territoire national ;
- des actions en faveur du renouvellement de la ressource forestière et la restauration des paysages à travers: (i) le concept de "sylviculture de 2ème génération", qui se fonde sur la migration du paradigme de "reboisement" à celui de "développement de la sylviculture et des chaînes de valeurs"; (ii) et la mise en place du programme national de développement des plantations forestières (PNDPF);
 - le développement de la 2ème et la 3ème transformation du bois au Cameroun en prélude à la décision des pays de la CEMAC visant l'arrêt total d'exportation des bois sous forme de grume à compter de janvier 2023 ;
 - le suivi aérien par les drones, du mouvement des animaux et du déplacement des braconniers, en vue de renforcer la surveillance des aires protégées et d'assurer la conservation de la faune dans ces espaces.

En outre, il convient de souligner que le siège du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC basé à Yaoundé au Cameroun va recevoir dans un proche avenir un immeuble de huit étages d'une valeur estimée à **9,3 milliards de francs CFA, soit environ 15 millions d'euros** pour abriter le secrétariat exécutif. Ce chantier qui a démarré il y a quelques années par la volonté du **président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat son Excellence PAUL BIYA.**

Distingués invités
Mesdames et messieurs

Les pays du bassin du Congo sont en perpétuelle recherche de l'équilibre entre la conservation, la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique. Ainsi les enjeux mondiaux liés aux changements climatiques et à la biodiversité agiront sur la traditionnelle manière d'être et de faire dans les forêts du Bassin du Congo, dans un contexte où les Etats d'Afrique Centrale ambitionnent d'être tous émergents à l'horizon 2035. Ce sujet demeure d'un d'intérêt préoccupant.

Distingués invités
Mesdames et messieurs

En nous souhaitant pleins succès aux présentes assises, je déclare ouverts les travaux de la 19^{ème} réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo dans cette belle cité de Libreville.

Vive la COMIFAC et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;
Vive la Coopération internationale.
je vous remercie pour votre aimable attention.